



De gauche à droite, Everett Summerfield, surintendant principal de la GRC, le général Sher Karimi, chef d'état-major général de l'armée nationale afghane, Philip MacKinnon, chef de mission par intérim à l'ambassade du Canada à Kaboul, et le brigadier-général Jean-Marc Lanthier, du Quartier général de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS), font le salut militaire durant la cérémonie du jour du Souvenir de 2011, tenue à l'ambassade du Canada à Kaboul.

Le passé, le présent et l'avenir : L'évolution du renseignement étranger canadien dans un contexte mondialisé

par Michael Tierney

Michael Tierney est titulaire d'une maîtrise ès arts spécialisée en études des conflits de l'Université de Waterloo. Il a fait des recherches sur divers thèmes afférents à la sécurité et a présenté des documents à des membres du Réseau canadien de recherche sur le terrorisme, la sécurité et la société. Il s'intéresse particulièrement aux politiques, pratiques et opérations du Canada au chapitre du renseignement, de la sécurité et de la lutte contre le terrorisme depuis 2001.

Introduction

Le renseignement étranger canadien fait l'objet d'un débat entre les spécialistes de la politique étrangère et de la sécurité depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale¹. Depuis 1945, la question la plus litigieuse dans le contexte de cette discussion a été de savoir si le Canada doit se doter d'un service du renseignement extérieur qui recueillerait des renseignements humains (HUMINT) comme le font la Central Intelligence Agency (CIA) aux États-Unis, le British Secret Intelligence Service (MI6), ou

l'Australian Secret Intelligence Service (ASIS). Jusqu'ici, le Canada n'a institué aucun service de ce genre, même si l'idée a retenu une certaine attention aussi récemment qu'en 2006 quand les Conservateurs ont inclus dans leur plate-forme électorale la mise sur pied d'un service canadien du renseignement extérieur (SCRE)². La seconde question la plus litigieuse concerne la place qui conviendrait le mieux à ce service dans les milieux canadiens actuels du renseignement et de la sécurité. De nombreux experts soutiennent qu'il conviendrait de l'intégrer dans la structure du ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement (MAECD) en tant qu'organisme autonome, tandis que d'autres, moins nombreux, affirment qu'il y aurait lieu d'élargir le mandat du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) pour confier aussi à ce dernier la responsabilité bien définie de rechercher des renseignements humains à l'étranger³.

Bien que le thème du renseignement extérieur au Canada soit périodiquement examiné, les experts font valoir que la documentation sur le sujet est plutôt limitée⁴. En outre, le capitaine de

frégate Ted Parkinson, officier du renseignement dans les Forces armées canadiennes (FAC), a souligné qu'il fallait accroître les connaissances sur ce thème, en renforcer la compréhension et en faire un sujet qui mobilise une attention plus profonde⁵. De cette façon, le domaine serait relativement ouvert aux discussions érudites. Le présent article a pour objet d'examiner les capacités antérieures et actuelles du Canada en matière de renseignement étranger et d'analyser la façon dont le renseignement étranger a changé et la tangente qu'il prendra à l'avenir. Par là, l'article ajoutera à la littérature sur le sujet, il donnera un aperçu de la structure et des capacités du Canada au chapitre du renseignement étranger, tout en faisant entrevoir son évolution à venir.

L'article comporte trois parties. Tout d'abord, nous passerons brièvement en revue la documentation qui existe sur le sujet. Ensuite, nous parlerons de la structure, des capacités et des opérations ayant existé et existant actuellement au Canada dans le domaine. Enfin, nous évaluerons comment les capacités du Canada en matière de renseignement étranger ont changé après les événements du 11 septembre 2001, et nous réfléchirons à la façon dont elles pourraient évoluer à l'avenir.

Revue de la littérature

La documentation existante sur le sujet porte surtout sur la question de savoir si notre pays a besoin de renforcer sa présence dans le domaine de la collecte du renseignement, notamment du renseignement humain. Les partisans d'un service canadien du renseignement extérieur et les opposants à l'idée

débatent des mérites et désavantages d'une telle entité depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale et même avant. Bien que la polémique dure depuis des décennies, le contexte où elle se tient a grandement changé, car l'environnement de sécurité n'est plus le même : il était autrefois défini par la guerre froide, mais aujourd'hui, il se caractérise par le terrorisme et la mondialisation des menaces. Par conséquent, il importe d'examiner les plus récents textes parus sur le sujet afin de situer en contexte l'actualité relative au renseignement étranger au Canada.

En 2002, Martin Rudner, professeur émérite à la Norman Paterson School of International Affairs de l'Université Carleton, a soutenu qu'un service canadien du renseignement extérieur était nécessaire pour servir les intérêts nationaux. En effet, un tel service aiderait le Canada à progresser vers ses objectifs géostratégiques, économiques, militaires, scientifiques, technologiques, environnementaux et sociaux⁶. En outre, il a souligné que le Canada avait besoin de son propre service du renseignement humain, car celui-ci procurerait au gouvernement toute une gamme d'atouts informationnels pour affronter les menaces d'envergure mondiale⁷. De cette façon, Rudner non seulement s'est prononcé en faveur de l'expansion du renseignement extérieur au Canada, mais il a aussi préconisé que le Canada acquière des capacités HUMINT afin de faire face à la mondialisation des menaces pour la sécurité. Au lendemain des attentats du 11 septembre, Rudner a affirmé que le Canada devait améliorer ses capacités en matière de renseignement extérieur afin de bien se protéger et de protéger ses intérêts. Or, Rudner n'a fait que lancer le débat au sujet d'un SCRE dans la période postérieure au 11 septembre.



Reuters, RTPPTGT/correspondant local

Richard James Kott et Jérôme Mellon ont aussi milité en faveur d'un tel service au lendemain des attaques terroristes de 2001. Selon eux, le Canada avait besoin de son propre service de renseignement humain étranger pour des raisons politiques, économiques et afférentes à la défense et pour lutter contre le terrorisme. Kott a fait expressément valoir que le Canada ne possédait pas les moyens voulus pour surveiller les groupes terroristes présentant un danger grave pour sa sécurité nationale⁸. Il craignait aussi que la souveraineté canadienne en souffrît, à mesure que notre pays deviendrait plus dépendant de l'appui des États-Unis en matière de renseignement, ce qui les amènerait tôt ou tard à percevoir le Canada comme un maillon faible dans le réseau de sécurité⁹. En outre, il a estimé qu'un service professionnel affecté exclusivement à cette tâche réussirait mieux à réunir les renseignements nécessaires pour protéger la sécurité nationale, comparativement aux arrangements existants à ce chapitre¹⁰. Ainsi, Kott affirmait que le Canada n'était pas suffisamment présent dans les milieux du renseignement étranger pour protéger sa sécurité et ses intérêts. Mellon a formulé des

arguments semblables, mais il a particulièrement souligné qu'en se dotant d'un service du renseignement humain à l'étranger, le Canada serait mieux à même de négocier des accords commerciaux, de mettre à profit au maximum les ressources limitées des FAC, de contrôler plus avantageusement la prolifération des technologies propres à l'uranium et aux armes nucléaires et de combattre plus efficacement le terrorisme pour assurer sa protection et celle de ses alliés¹¹. De la sorte, Mellon a fait valoir qu'un SCRE serait rentable et qu'il accroîtrait le prestige du Canada sur la scène internationale et sa sécurité nationale. Kott et Mellon ont donc soutenu, dans le sens de l'analyse de Rudner, que le Canada avait diverses raisons stratégiques de mettre sur pied un SCRE axé sur le renseignement humain.

En 2006, Reid Morden, ancien directeur du SCRS (1988-1992) et sous-ministre des Affaires étrangères (1991-1994), a soutenu qu'un SCRE procurerait au Canada « un point de vue canadien unique sur le renseignement recueilli par lui-même et ses alliés » et qu'un tel service « lui permettrait de réunir des renseignements en fonction de ses propres priorités [TCO] »¹². Par conséquent, une présence accrue du Canada dans le domaine du renseignement étranger protégerait sa souveraineté et lui permettrait de prendre des décisions fondées uniquement sur son intérêt national. De même, Ted Parkinson a affirmé qu'avec un SCRE, le Canada renforcerait son indépendance dans l'élaboration de sa politique étrangère, exécuterait des opérations de renseignement pour ses propres fins, réduirait sa dépendance à l'égard du renseignement biaisé d'États alliés, bénéficierait d'un outil de négociation utile quand il échangerait des renseignements avec d'autres pays et améliorerait la connaissance globale de la situation qu'aurait le gouvernement pour élaborer ses politiques et participer aux négociations internationales¹³. Ainsi, les partisans d'un SCRE ont fourni plusieurs raisons de favoriser l'expansion du renseignement étranger au Canada. Leur raisonnement repose en grande partie sur l'amélioration de la sécurité, de la souveraineté, de la compétitivité et du prestige international du Canada et il s'aligne sur la pensée traditionnelle d'autres pays occidentaux. Cependant, certains spécialistes sont contre la création d'un SCRE, et leurs opinions ont indubitablement pesé dans la balance au cours du dernier demi-siècle.

Pour sa part, Daniel Livermore, universitaire, historien et ancien agent du service extérieur canadien, a critiqué l'idée de créer un SCRE en faisant valoir que la quantité de renseignements réunis par une telle entité serait petite comparativement aux renseignements auxquels le Canada a déjà accès par l'intermédiaire des sources libres et de la diplomatie, ou qui lui sont fournis par les services de renseignement d'États alliés¹⁴. En outre, il a affirmé que « bien que la conservation du réseau des missions diplomatiques du Canada soit chère, la cueillette de renseignements secrets l'est habituellement beaucoup plus » et que les Canadiens ne doivent pas « tenir pour acquis que l'accroissement des investissements dans les mécanismes de renseignement permettrait vraiment d'acquérir de nouveaux renseignements utiles. Certains renseignements sont foncièrement difficiles à obtenir¹⁵. » Selon Livermore, le Canada dispose déjà de mécanismes suffisants pour répondre à ses besoins en matière de renseignement. De plus, un SCRE coûterait cher, et l'investissement rapporterait peu sous la forme de nouveaux renseignements. Livermore soutient donc que le



Reid Morden, qui était directeur du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), témoigne à la Chambre des communes, en octobre 1989.

Canada n'a pas intérêt à accroître ses capacités de renseignement pour y inclure le renseignement humain étranger.

Paul Robinson s'est quant à lui demandé si un SCRE produirait suffisamment de données du renseignement pour procurer au Canada un outil véritablement indépendant d'élaboration de sa politique étrangère¹⁶. Il a par ailleurs souligné que la préoccupation primordiale du Canada est le terrorisme intérieur et non les menaces terroristes venant de l'étranger¹⁷. En outre, il a fait une mise en garde en disant que « l'espionnage à l'étranger a un coût diplomatique et qu'il risquerait d'entraîner des activités illicites outre-mer [TCO] »¹⁸. Robinson prétend donc que le Canada n'a pas à se soucier d'établir un SCRE, car cela lui ferait fort probablement perdre sa réputation internationale au lieu d'accroître sa sécurité et l'indépendance de sa politique étrangère. Les préoccupations de Livermore et de Robinson ont contribué à la formulation d'arguments suffisamment solides contre la création d'un SCRE au cours du dernier demi-siècle, car le Canada ne s'est pas encore doté d'une telle entité. Toutefois, les partisans d'un SCRE ont réfuté ces arguments au cours des dernières années.

Par exemple, Ted Parkinson et John Thompson ont atténué les craintes au sujet du coût diplomatique éventuel d'un SCRE. Parkinson soutient qu'avec le temps et une bonne gestion, on peut éliminer ce genre de coût¹⁹. Thompson précise que plusieurs organismes du renseignement ne croient même pas que le Canada ne possède pas déjà son propre service du renseignement étranger²⁰. Par conséquent, si le Canada décidait d'établir un SCRE, cela ne nuirait pas à sa réputation. En outre, bien que Thompson reconnaisse que le Canada dispose de certaines capacités pour recueillir des renseignements étrangers par l'intermédiaire de ministères et de services existants, il estime aussi que ces institutions ont une envergure limitée et qu'ils sont contraints de respecter leur mandat et de composer avec les ressources disponibles²¹. Certaines préoccupations relatives à un SCRE risquent donc d'être injustifiées, et il croit qu'il est dans le plus grand intérêt du Canada de se doter d'un tel instrument.

Les experts ont aussi débattu de la question à savoir quelle serait éventuellement la place idéale d'une telle entité dans l'appareil canadien existant de sécurité et du renseignement. Certes, ce débat est plus limité que celui portant sur la création même d'un SCRE, néanmoins deux idées sont en général formulées : 1) mettre sur pied un organisme indépendant qui serait installé dans les locaux du ministère des Affaires étrangères aux fins des opérations; 2) élargir le mandat du SCRS pour lui confier la collecte du renseignement humain à l'étranger. La première option est typiquement plus populaire chez les experts, mais des arguments militent pour et contre chacune des deux.

Reid Morden appuie les deux solutions, mais souligne que l'intégration de la sécurité et du renseignement étranger dans le mandat du SCRS susciterait la controverse, étant donné que les pays occidentaux divisent depuis toujours ces responsabilités entre deux organismes distincts²². Cependant, Morden reconnaît que, récemment, les opinions sur les pratiques en la matière ont évolué considérablement. En particulier, de nouveaux modèles de services du renseignement fusionnés ont été mis en œuvre dans des pays tels que la Nouvelle-Zélande et les Pays-Bas, en raison du chevauchement entre la sécurité et le renseignement étranger à une époque où la mondialisation du terrorisme suscite des préoccupations accrues²³. Ainsi, il devient normal pour les pays de

combiner les responsabilités au sein d'un seul organisme. Comme le Canada possède déjà un service du renseignement de sécurité, il conviendrait peut-être d'en élargir le mandat.

Daniel Livermore s'oppose à l'expansion du rôle du SCRS. Selon lui, si le Canada décide de renforcer ses capacités dans le domaine, il doit « ... [é]tablir un organisme canadien du renseignement étranger ayant un fondement juridique valable, doté de son propre budget et de son propre directeur et relevant du ministre et du ministère compétents [MAECD] »²⁴. En outre, Livermore affirme que la pire décision consisterait à élargir le mandat du SCRS, car cela « ... produirait le moins de renseignements utiles au coût le plus élevé, et [cette option serait] la plus susceptible de mettre le Canada dans l'embarras »²⁵. Par conséquent, bien que Livermore s'oppose totalement à la création d'un SCRE, il estime que la meilleure option, si une telle entité est mise sur pied, consisterait à la faire relever du MAECD et non du SCRS.

De même, Richard Kott s'inquiète de l'élargissement éventuel du rôle du SCRS. Il déclare que ce dernier est connu dans le monde comme un service du renseignement de sécurité et que, si l'on ajoute le renseignement étranger à son mandat, des doutes risquent de surgir quant à la nature de ses activités. À cause de l'accroissement de la méfiance, le SCRS aurait plus de mal à réunir des renseignements exacts à l'étranger, ce qui pourrait aussi nuire à la réputation du Canada sur la scène internationale²⁶. Kott soutient également que le SCRS est assujéti à la loi canadienne, car c'est essentiellement un service intérieur du renseignement de sécurité. Par suite de cette contrainte, le SCRS aurait de la difficulté à bien fonctionner à l'étranger où les informations brutes sont réunies par tous les moyens possibles²⁷. En outre, il est tenu de collaborer étroitement avec la Gendarmerie royale du Canada (GRC); il doit donc continuer de réunir les renseignements dans les limites de la loi pour qu'ils puissent être utilisés en cour²⁸. Par conséquent, Kott fait valoir, avec la majeure partie des experts, qu'il vaudrait mieux intégrer un SCRE éventuel dans le ministère des Affaires étrangères, car c'est le principal consommateur du renseignement étranger²⁹. Cependant, le gouvernement fédéral doit réfléchir aux options ainsi qu'aux coûts et aux avantages de chacune. Le Canada ne s'est pas encore doté d'un SCRE, mais il réunit des renseignements étrangers par l'intermédiaire de ministères et d'organismes existants.

La structure du renseignement étranger du Canada

Aujourd'hui, cinq organismes sont principalement chargés du renseignement étranger au Canada, à savoir : le MAECD, les FAC et le ministère de la Défense nationale (MDN), le SCRS, la GRC et le Centre de la sécurité des télécommunications (CST). Ensemble, ces entités réunissent et évaluent toute une gamme d'informations brutes, y compris celles issues de sources libres (OSINT), le renseignement d'origine électromagnétique (SIGINT) et, dans une mesure limitée, le HUMINT, afin d'éclairer ceux qui élaborent les politiques, de protéger la sécurité nationale, de mener des enquêtes criminelles et de faire progresser les opérations militaires du Canada. À n'en pas douter, ce dernier ne souffre pas d'un manque total de renseignements étrangers, ce qui explique pourquoi le débat sur le SCRE a surtout porté sur la mise sur pied d'un solide service de collecte du renseignement humain. Pour cette raison, il importe d'examiner l'histoire et les capacités des milieux canadiens existants de la sécurité et du renseignement, avant d'analyser comment le renseignement étranger du Canada pourrait évoluer à l'avenir.



Les équipages du contre-torpilleur *Barry* des États-Unis et d'un avion patrouilleur des États-Unis inspectent l'avion-cargo russe *Anosov* le 10 novembre 1962, à environ 780 milles au nord-est de Porto Rico, durant la crise des missiles de Cuba.

John Thompson souligne que, même si le ministère des Affaires étrangères n'est pas un service du renseignement étranger, il peut mieux prétendre à ce rôle que de nombreuses autres entités³⁰. Daniel Livermore souscrit à ce point de vue et déclare :

« Les diplomates [canadiens] recueillent des renseignements d'interlocuteurs alliés au sein de divers centres de pouvoir et d'influence internationaux. Affirmer qu'ils ne font que reproduire l'information des sources ouvertes serait faux, puisqu'ils se spécialisent dans l'interprétation des multiples thèmes prioritaires à la lumière de liens privilégiés qu'ils entretiennent avec les vrais décideurs »³¹.

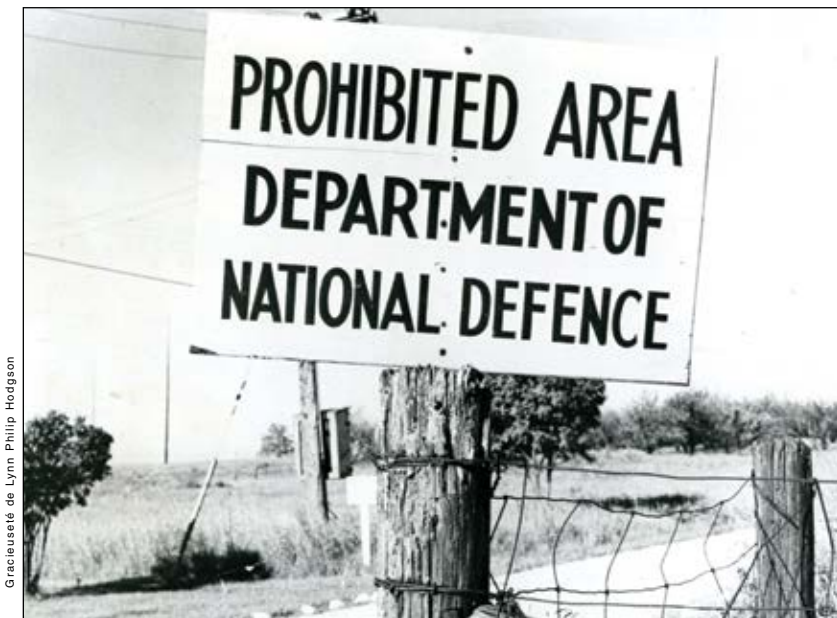
À cet égard, Livermore précise que le vaste réseau diplomatique du Canada réunit des renseignements très délicats et qu'il les intègre peu à peu dans le processus décisionnel du gouvernement³². Richard Kott explique qu'Affaires étrangères Canada a eu, jusqu'en 1993, un Bureau du renseignement extérieur chargé de réunir et d'analyser les informations brutes et de les distribuer auprès des membres du secteur canadien de la sécurité et du renseignement³³. Après cela, le Ministère a mis sur pied un Bureau de la sécurité et du renseignement qui « [...] soutenait] la prise des décisions stratégiques et opérationnelles et [conseillait] le ministre [des Affaires étrangères] relativement aux activités du renseignement [TCO] »³⁴. Le MAECD a notamment joué un rôle dans la recherche du

renseignement au début de la guerre froide à Cuba. Don Munton, auteur du livre *The Cuban Missile Crisis: A Concise History*, écrit que « [...] les diplomates à l'ambassade du Canada à la Havane se sont livrés à l'espionnage à Cuba, sous le régime Castro, pendant les années 1960 et au début des années 1970³⁵ [TCO] ». Pendant ce temps, les Canadiens ont réuni des renseignements, ouvertement et en secret, grâce à des opérations de l'OSINT et de l'HUMINT³⁶. En outre, jusqu'en 1972, le Canada a mené des opérations de renseignement à Cuba pour le compte des États-Unis, car les Américains avaient rompu leurs relations diplomatiques avec Cuba en 1961³⁷. Les demandes de renseignements étrangers adressées au Canada par les États-Unis ont été particulièrement lourdes pendant la Crise des missiles de Cuba, en octobre 1962 et, après 1963, « la contribution canadienne s'est transformée encore plus en opérations clandestines du genre de celles normalement menées par des agents secrets du renseignement, les informations alors recherchées portant surtout sur les installations militaires et de communications soviétiques [TCO] »³⁸. On voit donc que le Canada n'est pas tout à fait un novice dans le monde de la recherche du renseignement humain à l'étranger. Bien que le MAECD ait mis fin aux opérations clandestines de collecte du renseignement à Cuba au début des années 1970, il continue de jouer un des grands rôles dans la recherche et l'évaluation du renseignement étranger dans le secteur canadien de la sécurité et du renseignement.

Le MDN et les FAC jouent eux aussi un rôle prépondérant dans la recherche et l'analyse du renseignement étranger, bien que leur mandat soit relativement étroit et qu'il se limite à l'exécution d'opérations à l'étranger. Dwight Hamilton explique l'importance des forces armées du Canada pour les opérations du renseignement étranger pendant la Seconde Guerre mondiale et la guerre froide. Il souligne que, dans le premier cas, les gouvernements britannique et canadien ont ensemble mis sur pied le Camp X, près de Whitby (Ontario), afin d'entraîner les membres du *Special Operations Executive* (Bureau des opérations spéciales) de la Grande-Bretagne, qui était une division du Renseignement militaire britannique³⁹. Ce bureau collaborait aussi avec l'Office des services stratégiques des États-Unis, l'ancêtre de la CIA⁴⁰. Après 1945, le Service du Renseignement des Forces canadiennes a travaillé avec les alliés pour partager des renseignements au cours de la guerre froide également⁴¹. Ainsi, le MDN et les FAC ont conjugué leurs efforts à ceux des services du renseignement étranger d'États alliés afin d'entretenir les relations internationales et de favoriser le partage d'informations entre les Alliés, ce qui a accru l'accès du Canada au renseignement étranger. Comme Martin Rudner l'affirme, « les propres efforts du Canada dans le domaine du renseignement étranger sont sensiblement enrichis par les échanges de renseignements avec les pays alliés et les partenaires, dans le cadre de diverses modalités internationales »⁴². Pourtant, il incombe aussi au MDN et aux FAC de rechercher des renseignements indépendamment. Par

aux missions opérationnelles des services de contre-ingérence pour assurer la protection de la force [TCO]⁴⁴. » Le MDN et les FAC ont donc un mandat relatif au renseignement étranger, même s'il se limite au soutien des activités militaires. Comme le MAECD, ils ont un des mandats permanents les plus anciens quant à la recherche du renseignement pour le Canada. Cependant, la plus solide entité du renseignement étranger dans notre pays est le CST qui recherche le SIGINT et qui est installé dans les locaux de la Défense aux fins opérationnelles.

Le CST est le service de renseignements étrangers par excellence du Canada, mais il n'a aucun rôle en matière d'HUMINT. Il a plutôt pour mandat de rechercher le SIGINT, ce qui est une fonction de nature *offensive*, et de protéger les communications du gouvernement du Canada, une fonction de nature *défensive*⁴⁵. Comme Philip Rosen le souligne, « [l]e CST tire ses origines des activités de cryptographie et de crypto-analyse qui se sont déroulées au cours de la Deuxième Guerre mondiale », et il mettait particulièrement l'accent sur l'interception et l'analyse des communications de l'Allemagne, de la France de Vichy et du Japon⁴⁶. Il assumera véritablement un rôle de premier plan dans le domaine canadien du renseignement étranger au début de la guerre froide, quand l'accord britannico-américain sur la sécurité est entré en vigueur entre la Grande-Bretagne, les États-Unis, le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande⁴⁷. Comme Martin Rudner le précise, cet accord est un partenariat entre des alliés aux fins de la recherche, du traitement et du partage du SIGINT⁴⁸. Il incombait en particulier au CST de fournir des renseignements au gouvernement du Canada, aux cosignataires de l'accord susmentionné et aux membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) sur les capacités militaires soviétiques pendant la guerre froide⁴⁹. L'organisme *utilisait et utilise encore* toute une gamme de méthodes pour réunir des informations, mais Rudner attire l'attention sur le fait que le CST se sert des ambassades du Canada à l'étranger pour acquérir des renseignements d'origine électromagnétique émanant des pays hôtes⁵⁰. Ce détail montre que le CST collabore de près non seulement avec le MDN, mais aussi



Panneau interdisant l'accès à l'entrée du Camp X, en temps de guerre.

exemple, le J2 est le service canadien du renseignement de défense. Bien que ce dernier serve à des fins militaires, surtout au cours des missions, il incombe au J2 de fournir aux FAC des renseignements stratégiques et militaires et des renseignements de sécurité⁴³. Ses activités comprennent ce qui suit : « [...] fournir des renseignements politiques, stratégiques et tactiques aux commandants des FAC, voir au déploiement de détachements du renseignement, de géomatique et d'imagerie pour les opérations des FAC, envoyer des équipes d'intervention aux fins du renseignement à l'appui de missions de maintien de la paix, et fournir



Entrée principale du Camp X

avec le MAECD pour obtenir des renseignements à l'étranger. Bien qu'il ne dispose d'aucune capacité en matière d'HUMINT, c'est le principal service du renseignement étranger du Canada, et il peut travailler avec le MAECD, le MDN, les FAC et les alliés pour réunir des informations dont le gouvernement du Canada peut se servir dans son processus décisionnel. Le CST collabore aussi avec les autres services canadiens de sécurité et du renseignement pour protéger la sécurité nationale et guider les enquêtes, tant au pays qu'en dehors.

La GRC et le SCRS assument eux aussi des rôles importants lorsqu'il s'agit de rechercher des renseignements étrangers pour le Canada. Avant la création du SCRS, en 1984, la responsabilité de la recherche du renseignement de sécurité au Canada incombait en entier à la GRC. Comme le souligne Reg Whitaker, professeur distingué émérite à l'Université York et professeur auxiliaire de science politique à l'Université de Victoria, la GRC collaborait étroitement avec l'American Federal Bureau of Investigation (FBI) pendant la guerre froide et partageait des informations avec lui selon les besoins⁵¹. En outre, les représentants de la GRC adhéraient à une alliance de contre-espionnage avec les É.-U., le R.-U., l'Australie et la Nouvelle-Zélande afin d'échanger de tels renseignements avec eux et de discuter de questions d'intérêt mutuel⁵². En outre, ils ont activement recouru à des agents doubles contre les Soviétiques pendant toutes les années 1950 et 1960⁵³. L'utilisation d'agents doubles et d'informations alliées aurait alors procuré à la GRC une certaine

quantité de renseignements étrangers pendant la guerre froide. Depuis 1984, toutefois, le SCRS assume le mandat de la recherche du renseignement de sécurité au Canada et il s'associe à la GRC, selon les besoins. Pourtant, bien que sa responsabilité première soit le renseignement de sécurité au Canada, le SCRS remplit aussi un mandat secondaire, plus restreint, à savoir recueillir des informations sur les moyens, intentions et activités d'États étrangers⁵⁴. Même si sa capacité de fonctionner à l'étranger est fort limitée, le SCRS a constamment accru ses opérations secrètes à l'étranger depuis sa création⁵⁵. Cependant, la loi lui interdit d'obtenir des informations brutes non liées à une menace ou de s'en prendre à des organismes des gouvernements étrangers⁵⁶. Le SCRS n'est donc pas une entité robuste de recherche du renseignement humain à l'étranger, même s'il agit à l'étranger, à l'occasion, pour acquérir des informations se rapportant à la sécurité immédiate du Canada. Toutefois, le SCRS a peut-être été au cours des dernières années l'entité canadienne qui a intégré de la façon la plus apparente la sécurité et le renseignement étranger. Comme John Thompson le souligne, « le SCRS fait tout ce qu'il peut pour protéger les citoyens canadiens au pays et à l'étranger. Il s'en charge à tel point que même les avertissements de menace d'assassinat visant des civils ordinaires travaillant à l'étranger leur sont communiqués à titre individuel »⁵⁷. En outre, le SCRS « évolue constamment en s'adaptant, au besoin, aux changements s'opérant dans l'environnement mondial [TCO] »⁵⁸. Par conséquent, son rôle dans le domaine du renseignement étranger continuera probablement d'évoluer à l'avenir.

Évolution du renseignement étranger canadien

Les milieux canadiens du renseignement étranger ont considérablement changé après 2001. Plus précisément, les services canadiens du renseignement sont devenus plus actifs à l'étranger au lendemain des attentats du 11 septembre 2001⁵⁹. L'accroissement de leurs activités résulte en partie de l'augmentation des fonds que leur a fournis le gouvernement du Canada. Par exemple, celui-ci a attribué des budgets plus élevés au SCRS et au CST à partir de 2001 pour améliorer leurs capacités de recherche du renseignement étranger⁶⁰. En outre, le CST a été autorisé à « surveiller les communications en partance ou à destination du Canada précisément pour acquérir des renseignements étrangers [TCO] »⁶¹. De même, on demande au SCRS d'opérer plus souvent à l'étranger depuis 2001. Selon Ward Elcock, ancien directeur de l'organisme (1994-2004), « ... travailler secrètement à l'étranger fait maintenant partie intégrante des activités du Service »⁶². John Thompson ajoute ce qui suit : « ... à mesure que l'expertise a grandi, les opérations du SCRS à l'étranger ont pris de l'ampleur pour inclure l'envoi de sources humaines dans d'autres pays, le recrutement de sources étrangères et la rencontre de ces dernières dans des pays tiers »⁶³. De cette façon, le Canada a renforcé sa présence dans le domaine du renseignement étranger, par l'intermédiaire d'organismes existants, au cours de la dernière décennie. Cependant, ces organismes demeurent assujettis à des contraintes qui limitent leur capacité d'acquérir des informations à l'étranger. Par exemple, le SCRS peut opérer en dehors du Canada aux fins du renseignement de sécurité, mais il n'est autorisé à obtenir



Ward Elcock, qui était directeur du SCRS et Giuliano Zaccardelli, commissaire de la GRC, se préparent à comparaître devant le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration de la Chambre des communes, le 18 octobre 2001.

à l'étranger sont assujetties à des limites en constante évolution.

En 2008, la Cour suprême du Canada a rendu une décision sur une opération de surveillance électronique que le SCRS voulait mener outre-mer sur dix suspects, dont neuf étaient canadiens⁶⁹. La Cour a décrété que le SCRS ne pouvait pas exécuter la mission parce que, « ... bien que le libellé de la *Loi sur le SCRS* pourrait porter à croire qu'elle autorise le Service à opérer à l'étranger, cette conclusion n'est pas assez claire pour justifier la délivrance des mandats de surveillance à l'étranger [TCO] »⁷⁰. Le SCRS doit donc composer avec de nouvelles contraintes limitant sa capacité de travailler en dehors du Canada, même après les événements du 11 septembre. Bien que le SCRS puisse réunir des informations nécessaires pour combattre des menaces directes



Collection de la Cour suprême du Canada, par Philippe Landreville

L'édifice de la Cour suprême du Canada, vue de nuit depuis la rivière des Outaouais.

de tels éléments d'information que sur les ordres du ministre des Affaires étrangères ou du ministre de la Défense nationale. Autrement, le SCRS ne peut fournir au gouvernement que : «... des renseignements qui n'ont pas trait à des menaces et qu'il recueille par hasard, dans le cadre de ses opérations. »⁶⁴ Le CST possède un mandat beaucoup plus large au chapitre de la recherche du renseignement de sécurité, mais il ne le remplit que par l'intermédiaire de ses équipes du SIGINT. Quoi qu'il en soit, ces deux organismes, parallèlement aux autres services du renseignement, ont intensifié leur collaboration depuis 2001, surtout aux fins de la lutte contre le terrorisme⁶⁵. Ce phénomène montre que le Canada a accordé une importance accrue au renseignement au cours des dernières années. Il porte aussi à croire que le gouvernement a obligé ses services du renseignement à collaborer plus étroitement entre eux pour renforcer la capacité du Canada au chapitre du renseignement étranger.

La guerre en Afghanistan a par ailleurs contribué grandement à l'évolution de la structure et des capacités des services canadiens du renseignement étranger. Par exemple, le MDN a créé une Unité du renseignement humain au sein des forces armées en 2008 pour acquérir des renseignements sur les opérations dans ce pays⁶⁶. En 2013, un groupe du renseignement des FAC a aussi été créé; il réunissait cinq unités de renseignement distinctes sous un seul commandement chargé de fournir des renseignements intégrés au MDN et aux FAC⁶⁷. Par ailleurs, le SCRS a mené des opérations en Afghanistan et collaboré avec le Commandement des forces d'opérations spéciales du Canada, pendant les entrevues menées auprès des détenus emprisonnés dans ce pays⁶⁸. Le Canada a donc accru la présence de ses services du renseignement étranger en Afghanistan, car il a d'énormes intérêts là-bas. Les attaques du 11 septembre 2001 et le conflit qui a suivi dans ce dernier pays ont été des événements clés qui, en fin de compte, ont contribué à l'accroissement des capacités du Canada en matière de renseignement étranger. Toutefois, les activités que les services canadiens du renseignement peuvent mener

pour le Canada, il n'a toujours pas le large mandat voulu, semblable à ceux de la CIA ou du MI6, pour s'adonner à la recherche de renseignements étrangers dans le but de protéger les intérêts et la sécurité du Canada et de ses citoyens partout dans le monde. Néanmoins, le SCRS demeure le principal organisme canadien de recherche du renseignement humain et il a accru sa présence à l'étranger comme l'exige le contexte mondialisé de la menace.

Richard Fadden, ancien directeur du SCRS, a témoigné devant le Parlement en 2010 au sujet du rôle du Service en Afghanistan. Il a alors souligné que le SCRS avait perturbé les organisations terroristes, protégé les soldats et sauvé des vies canadiennes⁷¹. Le terrorisme international et la participation du Canada en Afghanistan a obligé le SCRS à passer régulièrement à l'action outre-mer afin de protéger la sécurité du Canada et des Canadiens. En outre, depuis 2001, le SCRS a fusionné la sécurité et le renseignement humain étranger dans ce qu'il appelle la « collecte mixte »⁷². Ainsi, la mondialisation et la fusion de la sécurité et du renseignement étranger ont influé sur la façon dont le SCRS fonctionne. Ce dernier n'est pas une entité se consacrant exclusivement au renseignement étranger, mais il joue désormais un rôle important au chapitre de l'obtention d'informations en dehors du Canada. Son rôle dans le cadre de ces activités pourrait bien continuer à croître au cours des prochaines années. Comme Wesley K. Wark, professeur associé d'histoire à l'Université de Toronto et membre du corps professoral à la Munk School of Global Affairs, le précise : « Dans la société mondialisée actuelle, y a-t-il quelque chose que l'on ne puisse pas définir comme présentant une menace pour la sécurité du Canada⁷³? »

Dans son rapport public de 2007-2008, le SCRS a déclaré qu'une cinquantaine de ses agents étaient en poste à l'étranger dans 30 pays afin « ... d'apporter un soutien dans le domaine du filtrage de sécurité aux agents de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) en poste à l'étranger, d'entretenir des relations avec les partenaires du Service à l'échelle internationale et de recueillir des

renseignements de sécurité sur le Canada et ses intérêts »⁷⁴. Le Service a fait savoir que la présence de ces agents avait été révélée aux pays hôtes, mais il a aussi affirmé qu'il « ... [envoyait] parfois aussi des agents canadiens mener des activités de renseignement à l'étranger pour s'acquitter de ses responsabilités prévues à l'article 12 de la *Loi sur le SCRS* »⁷⁵. En 2009, le SCRS non seulement a dit qu'il avait travaillé en Afghanistan aux côtés des FAC, mais il a aussi déclaré qu'il avait fourni son aide pour régler les cas d'enlèvement de citoyens canadiens à l'étranger⁷⁶. En 2010, il a annoncé qu'il avait amélioré sa capacité d'acquérir des informations à l'étranger et qu'en plus de travailler en Afghanistan, il était aussi à l'œuvre dans la région pakistanaise pour y appuyer la mission du Canada⁷⁷. En 2011, le SCRS a affirmé que, même si la mission de combat avait pris fin en Afghanistan, il allait y poursuivre ses opérations afin de protéger la sécurité et les intérêts canadiens⁷⁸. On ne connaît pas au juste la nature des opérations du SCRS au Moyen-Orient, mais il est clair qu'il est plus actif outre-mer depuis 2001. Certes, son action dans le domaine du renseignement étranger est encore limitée par son mandat, mais le SCRS continuera sans doute d'y accroître sa présence aux côtés des services partenaires du renseignement.

Par exemple, la GRC a de plus en plus assumé un rôle, bien que limité, dans les activités canadiennes relatives au renseignement étranger. Par l'intermédiaire de sa Sous-direction des opérations internationales, la GRC a déployé des agents de liaison dans des pays des diverses parties du monde pour faciliter les enquêtes criminelles ayant des ramifications canadiennes et pour échanger des informations avec des organismes étrangers d'application de la loi⁷⁹.

Elle possède aussi une Sous-direction des affaires internationales et du développement des politiques qui veille à ce que « ... la prise de décisions, les politiques et les opérations concernant l'étranger soient coordonnées, stratégiques et axées sur le renseignement, et [à ce] qu'elles concordent avec l'objectif stratégique de la GRC de garder « un Canada sécuritaire et sécurisé »⁸⁰. La GRC n'est autorisée à opérer dans les pays étrangers qu'avec l'approbation du gouvernement hôte, mais elle y mène malgré tout des enquêtes criminelles et y acquiert des renseignements criminels pour protéger le Canada et ses intérêts. Il lui incombe également de mettre à exécution les programmes d'échange d'informations avec les organismes étrangers d'application de la loi et elle aide à évaluer le renseignement obtenu outre-mer et destiné à ses agents, à ses partenaires dans le domaine du renseignement et au gouvernement du Canada. L'attentat contre la raffinerie de gaz en Algérie, en 2013, a mis en lumière le rôle de la GRC à l'étranger. Pareil cas pourrait aussi jouer un rôle dans l'expansion des entités canadiennes du renseignement étranger au cours des années à venir.

Au début de 2013, 32 terroristes membres de groupes liés à al-Qaïda en Afrique se sont emparés d'une raffinerie de gaz de la Statoil/British Petroleum en Algérie. Deux des terroristes qui ont pris d'assaut l'installation étaient des citoyens canadiens et l'un d'eux a plus tard été identifié comme étant un des chefs des attaquants⁸¹. Après s'être rendus maîtres de l'installation, les terroristes ont « attaché des étrangers à des explosifs et menacé d'exécuter leurs otages et de faire sauter l'usine [TCO] »⁸². En fin de compte, 29 terroristes et 40 ouvriers de l'usine ont été tués au cours de cet attentat qui a duré quatre jours⁸³. Au lendemain de cet épisode



Associated Press, 257006591593, par Tsuyoshi Matsumoto

Des soldats algériens montent la garde à l'usine de gaz d'In Amenas, dans l'est de l'Algérie, le 31 janvier 2013, au moment où des journalistes entrent sur le site où a eu lieu la prise d'otages. C'était la première fois que le gouvernement algérien permettait à des journalistes d'y accéder depuis l'attaque meurtrière perpétrée par des militants islamiques le 16 janvier.

meurtrier, une équipe de la GRC s'est rendue en Algérie pour faire enquête et confirmer toute participation canadienne éventuelle au complot⁸⁴. Pareil exemple illustre le rôle de la GRC dans les efforts canadiens en matière de renseignement étranger. Bien qu'elle n'opère pas outre-mer pour y rechercher de véritables éléments de renseignement, il lui incombe de faire enquête sur les crimes commis par des Canadiens là-bas. Elle transmet les informations ainsi recueillies à des spécialistes canadiens qui peuvent ensuite s'en servir à diverses fins. Le dossier de la raffinerie algérienne fait peut-être entrevoir un axe possible de l'expansion du renseignement étranger au Canada à l'avenir. Cette éventualité est renforcée par le fait que l'attentat en Algérie n'est pas le seul cas récent où des Canadiens ont pris part à des actes de terrorisme international ou à des conflits étrangers.

En septembre 2013, on a appris qu'Ali Mohamed Dirie, un ancien membre du groupe Toronto 18, était sorti de prison et avait ensuite quitté le Canada avec un faux passeport pour aller combattre avec des extrémistes en Syrie⁸⁵ où il a été tué⁸⁶. Les cas comme celui-là pourraient amener les organismes canadiens du renseignement à accroître leurs opérations en dehors du Canada, dans les années à venir. À l'heure actuelle, ils fonctionnent avec des moyens limités à l'étranger et, en matière d'HUMINT, ils ont principalement restreint leurs efforts à des opérations en Afghanistan. Cependant, des Canadiens ont décidé de participer à divers conflits avec des groupes différents à l'étranger dans le passé récent. Par conséquent, un organisme tel que le SCRS pourrait adapter ses activités de renseignement à l'étranger pour y ajouter des opérations dans d'autres régions et acquérir ainsi des informations importantes pour la protection de la sécurité et des intérêts canadiens. Bien que les responsabilités des services spécialisés dans le renseignement étranger dépassent à coup sûr le domaine du terrorisme international, des cas aussi manifestes dans le contexte canadien pourraient amener le SCRS à commencer à mener plus d'opérations d'HUMINT en dehors de notre pays. Pareille évolution semblerait représenter la prochaine étape logique pour un organisme et une collectivité cherchant toujours plus à accroître ses moyens dans le domaine du renseignement étranger depuis le 11 septembre 2001.

Conclusion

D'autres pays occidentaux ont créé des services du renseignement humain étranger pendant ou immédiatement après la Seconde Guerre mondiale, mais le Canada ne leur a jamais emboîté le pas. Il a plutôt misé sur plusieurs ministères et organismes et sur des accords avec des États alliés pour acquérir des renseignements extérieurs. Afin d'accroître son accès à l'HUMINT obtenu par les alliés, le Canada met l'accent sur la recherche de renseignements d'origine électromagnétique (SIGINT), par l'intermédiaire du CST. Il autorise aussi bon nombre de ses entités de recherche de renseignement à mener des opérations limitées à l'étranger. La majorité des renseignements bruts proviennent de sources libres, des sources électromagnétiques et des enquêtes criminelles, mais le renseignement de nature délicate est acquis aux fins de la défense et du renseignement de sécurité.

Depuis le 11 septembre 2001, les organismes canadiens de sécurité et du renseignement ont accru leurs activités outre-mer. Outre que le CST a enrichi ses capacités de recherche du SIGINT, le SCRS, le MDN, les FAC et la GRC ont eux aussi renforcé leur présence dans le domaine du renseignement étranger. L'évolution

du contexte international et intérieur de la menace a précipité un tel changement. Des événements déterminants tels que les attentats du 11 septembre et la guerre en Afghanistan ont amené le SCRS et d'autres entités à entreprendre plus souvent des opérations à l'étranger. À mesure que le renseignement étranger et le renseignement de sécurité se sont intégrés l'un dans l'autre dans un contexte mondialisé, le SCRS s'est mis à recueillir des renseignements mixtes afin de protéger la sécurité et les intérêts du Canada. La restructuration et la modernisation des milieux du renseignement ont procuré au Canada un meilleur accès au renseignement étranger. La collaboration et la mondialisation sont désormais d'importants concepts dans les milieux canadiens du renseignement. Pourtant, les institutions doivent encore composer avec de rigoureuses contraintes lorsqu'elles veulent opérer outre-mer.

Bien que les services du renseignement aient accru l'accès du Canada au renseignement étranger, aucun d'eux n'a un solide mandat pour rechercher des renseignements humains en dehors de notre pays. L'insuffisance des capacités à cet égard perdurera sans doute jusqu'à ce que le gouvernement fédéral décide d'instituer un SCRE ou d'accorder au SCRS un vaste mandat au chapitre du renseignement étranger. Aucune de ces décisions ne semble se dessiner à l'horizon. Néanmoins, le SCRS continuera de travailler à l'étranger, selon les besoins, comme il le fait de plus en plus depuis 2001. D'autres ministères et organismes agiront eux aussi sur la scène internationale pour remplir leur mandat. Des cas concrets où des Canadiens ont participé à des actes terroristes mondiaux pourraient inciter le SCRS à se mettre à exécuter des missions internationales à plus grande échelle. Le terrorisme n'est pas la seule raison d'être d'un service du renseignement étranger, mais ces cas définissent la prochaine étape logique dans l'évolution d'un organisme et d'une collectivité qui ont toujours comblé le vide qui existe au Canada depuis un demi-siècle dans le domaine du renseignement étranger.



NOTES

1. Ted Parkinson, « Est-il temps d'établir un service canadien du renseignement extérieur? », *Revue militaire canadienne*, vol. 7, n° 2, été 2006.
2. Paul Robinson, « The viability of a Canadian foreign intelligence service », dans *International Journal*, été 2009, p. 703.
3. Reid Morden, « A Canadian Foreign Intelligence Service: A new necessity or an expensive frill? », *Canadian Defence and Foreign Affairs Institute Paper Series*, 2006, p. 5-6.
4. Parkinson, p. 18.
5. *Ibid.*
6. Martin Rudner, « Contemporary Threats, Future Tasks: Canadian Intelligence and the Challenges of Global Security », dans *Canada Among Nations 2002: A Fading Power*, Toronto, Oxford University Press, 2002, p. 141.
7. *Ibid.*, p. 161.
8. Richard Kott, « Reinventing the Looking Glass: Developing a Canadian Foreign Intelligence Service ». Thèse présentée à la faculté des études supérieures du Centre for Military and Strategic Studies, Université de Calgary, avril 2002, p. 55.
9. *Ibid.*, p. 57.
10. *Ibid.*
11. Jérôme Mellon, « The Missing Agency: The Case for a Canadian Foreign Intelligence Service, 2^e édition », 2003, p. 14-17.
12. Morden, p. 3.
13. Parkinson, p. 16-20.
14. Daniel Livermore, « Le Canada a-t-il besoin d'un organisme du renseignement étranger? », *Centre d'études en politiques internationales, CÉPI* n° 3, février 2009, p. 2.
15. *Ibid.*, p. 2-3.
16. Robinson, p. 709-710.
17. *Ibid.*, p. 708.



Joe McAllister, surintendant de la GRC, observe la nouvelle prison de Sarposa depuis une tour, le 23 juin 2008. Il faisait alors partie d'une force de police civile basée à Kandahar, en Afghanistan, qui aidait la Force de police afghane dans la ville.

18. *Ibid.*, p. 713.
19. *Ibid.*
20. *Ibid.*, p. 26.
21. *Ibid.*, p. 27.
22. Morden, p. 6.
23. *Ibid.*
24. Livermore, p. 5.
25. *Ibid.*
26. Kott, p. 58.
27. *Ibid.*, p. 70.
28. *Ibid.*, p. 71-72.
29. *Ibid.*, p. 75-76.
30. John Thompson, chapitre 9 : Diplomats, dans Dwight Hamilton, *Inside Canadian Intelligence: Exposing the New Realities of Espionage and International Terrorism*, Toronto, Dundurn Press, 2006, p. 115.
31. Livermore, p. 2.
32. *Ibid.*
33. Kott, p. 13.
34. *Ibid.*
35. Don Munton, « Intelligence Cooperation Meets Internal Studies Theory: Explaining Canadian Operations in Castro's Cuba », dans *Intelligence and National Security*, vol. 24, n° 1, Londres, Routledge, 2009, p. 119.
36. *Ibid.*, p. 120-124.
37. *Ibid.*, p. 124-130.
38. *Ibid.*, p. 125.
39. Hamilton, *Inside Canadian Intelligence*, p. 139.
40. *Ibid.*
41. *Ibid.*, p. 148.
42. Rudner, p. 141.
43. *Ibid.*, p. 152.
44. *Ibid.*
45. Philip Rosen, *Le Centre de la sécurité des télécommunications : L'organisme de renseignement le plus secret du Canada*, Bibliothèque du Parlement, Service d'information et de recherche parlementaires, gouvernement du Canada, 1993.
46. *Ibid.*
47. *Ibid.*
48. Martin Rudner, « The globalization of terrorism: Canada's intelligence response to the post-September 11 threat environment », dans *Canadian Issues (Thèmes canadiens)*, Montréal, septembre 2002.
49. Rudner, « Contemporary Threats... », p. 154-155.
50. *Ibid.*, p. 149.
51. Reg Whitaker, « Spies who might have been: Canada and the myth of cold war counter-intelligence », dans *Intelligence and National Security*, vol. 12, n° 4, Londres, Routledge, 1997, p. 28.
52. *Ibid.*, p. 38.
53. *Ibid.*, p. 32-33.
54. Kott, p. 11.
55. Thompson, *Chapter 2: Friends in High Places*, dans Hamilton, p. 26.
56. *Ibid.*
57. *Ibid.*, p. 27.
58. *Ibid.*
59. Robinson, p. 703-704.
60. Rudner, « The globalization... ».
61. *Ibid.*
62. Parkinson, p. 20.
63. Thompson, *Friends in High Places*, p. 26.
64. SCRS, « Foire aux questions – Opérations à l'étranger », dans le site <http://www.csis-scrs.gc.ca>, gouvernement du Canada, 2013.
65. CST, « Foire aux questions », dans le site www.cse-cst.gc.ca, gouvernement du Canada, 2013.
66. Presse canadienne, « New Unit of the Canadian Forces charged with collecting intelligence », *Transcontinental Media*, 27 mai 2008, dans le site <http://www.ngnews.ca/Living/2008-05-27/article-331865/New-unit-of-the-Canadian-Forces-charged-with-collecting-intelligence/1>.
67. David Pugliese, « Canadian Forces Intelligence Group Created », dans *l'Ottawa Citizen*, 19 septembre 2013, et le MDN, dans le site <http://www.forces.gc.ca/fr/nouvelles/article.page?doc=la-defense-nationale-souligne-la-creation-du-groupe-d-intelligence-des-force-canadiennes/hlrp4h7c>.
68. Colin Freeze, « CSIS spies must follow same rules abroad, watchdog says », dans *The Globe and Mail*, 6 septembre 2012, dans le site <http://www.theglobeandmail.com/news/politics/csis-spies-must-follow-same-rules-abroad-watchdog-says/article4183171/>.
69. CanWest Mediaworks Publications Inc., « Court ruling highlights need to give CSIS more power, expert says », dans *Canada.com*, 16 février 2008, dans le site <http://www.canada.com/ottawacitizen/news/story.html?id=265f3a15-b1ab-4963-9e2a-2ac08480769a&k=40597>.
70. *Ibid.*
71. Colin Freeze, « Undercover CSIS agents carry guns in foreign flashpoints », dans *The Globe and Mail*, 25 mai 2010, dans le site <http://www.theglobeandmail.com/news/national/undercover-csis-agents-carry-guns-in-foreign-flashpoints/article4320423/>.
72. Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité, *Rapport annuel 09/10*, dans le site www.sirc-csars.gc.ca, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2010, p. 15.
73. Bryn Weese, « Canada needs foreign spy service: Experts », dans *Toronto Sun*, 7 novembre 2011, dans le site <http://www.torontosun.com/2011/11/07/canada-needs-foreign-spy-service-experts>.
74. SCRS, *Rapport public, 2007-2008*, voir le site https://web.archive.org/web/20101226091631/http://www.csis-scrs.gc.ca/pblctns/nlrrprt/2007/PublicReport0708_Fr.pdf, gouvernement du Canada, 2008, p. 28.
75. *Ibid.*, p. 28.
76. SCRS, *Rapport public, 2008-2009*, voir le site <https://web.archive.org/web/20100513083237/http://www.csis-scrs.gc.ca/pblctns/nlrrprt/2008/rprt2008-fra.asp>, gouvernement du Canada, 2009, p. 31.
77. SCRS, *Rapport public 2009 / 2010*, http://publications.gc.ca/collections/collection_2011/sp-ps/PS71-2010-fra.pdf, gouvernement du Canada, 2010, p. 34.
78. SCRS, *Rapport public, 2010-2011*, voir le site www.csis-scrs.gc.ca, gouvernement du Canada, 2011, p. 15.
79. GRC, « Sous-direction des opérations internationales », voir le site www.rcmp-grc.gc.ca, gouvernement du Canada, 2010.
80. GRC, « La Sous-direction des affaires internationales et du développement des politiques », voir le site www.rcmp-grc.gc.ca, gouvernement du Canada, 2011.
81. Stewart Bell, « Canadian was 'clear leader' among Islamic terrorists who killed 40 workers in Algeria gas plant attack: report », dans *National Post*, le 16 septembre 2014, dans le site <http://news.nationalpost.com/2013/09/16/canadian-was-a-clear-leader-among-islamist-terrorists-who-killed-11-workers-in-algeria-gas-plant-attack-report/>.
82. *Ibid.*
83. *Ibid.*
84. CBC News, « RCMP officers in Algeria after deadly hostage-taking », voir *CBC*, 24 janvier 2013, voir le site <http://www.cbc.ca/news/world/rcmp-officers-in-algeria-after-deadly-hostage-taking-1.1372411>.
85. CBC News, « « Toronto 18 » member Ali Mohamed Dirie reportedly died in Syria », voir *CBC*, 25 septembre 2013, voir le site <http://www.cbc.ca/news/world/toronto-18-member-ali-mohamed-dirie-reportedly-died-in-syria-1.1868119>.
86. *Ibid.*